

# Face aux pénuries, le retour encadré des préparations magistrales de prépranolol

Compte Test - 2026-01-22 21:28:43 - Vu sur pharmacie.ma

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM-France) a mis en place des mesures exceptionnelles afin de faire face aux tensions d'approvisionnement touchant les spécialités à base de propranolol dosées à 40 mg. L'Agence française autorise les pharmaciens à remplacer la spécialité à base de propranolol prescrite par une préparation magistrale de gélules, dosées à 20 mg ou 40 mg, tant que cette spécialité est indisponible. Cette substitution peut être réalisée sans qu'une nouvelle ordonnance soit nécessaire, afin de garantir la continuité des traitements pour les patients concernés. Le propranolol est un bêtabloquant classé comme médicament d'intérêt thérapeutique majeur (ITM). L'objectif principal de cette mesure est d'éviter toute rupture de prise en charge, notamment pour des indications sensibles comme certains troubles du rythme cardiaque. L'ANSM encadre strictement ce dispositif par une recommandation officielle et par un arrêté fixant les modalités de facturation des préparations magistrales.

La substitution en officine est soumise à plusieurs conditions. Elle n'est possible que si la spécialité prescrite est effectivement indisponible. Le pharmacien doit informer le prescripteur par un moyen sécurisé et expliquer au patient les modalités d'utilisation de la préparation magistrale, en insistant sur le fait que les gélules doivent être avalées entières avec de l'eau. Il doit également indiquer sur l'ordonnance qu'il a procédé au remplacement de la spécialité prescrite par une préparation magistrale. Il doit également mentionner la posologie correspondante. Le conditionnement délivré doit être le plus économique possible pour une durée d'un mois de traitement. En parallèle, ces mesures s'inscrivent dans un ensemble plus large de recommandations adressées aux prescripteurs, visant notamment à limiter les initiations de traitement par propranolol, à réserver son usage à certaines populations prioritaires et, lorsque cela est possible, à privilégier des alternatives thérapeutiques adaptées. L'ANSM précise que ces dispositions sont temporaires et seront levées lorsque l'approvisionnement normal en propranolol 40 mg sera rétabli, certaines autres formes et dosages restant d'ores et déjà disponibles.